

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

Réf : AT/DOT/SDTO/DRA/RU/108 /2024

Annaba le 25/02/2024

A

Monsieur : AYARI ZIAD Gérant de l'entreprise COZIAD
Lot Behidji Mansour N° 11 Souk Ahras

OBJET : Mise en demeure N° 01.

Projet : Travaux de Canalisation Site Draa Erriche 2800 Logements AADL Ilot 3

Bon de commande N° : 230240 du 27/03/2023, ODS N° : 78/2023 du 27/03/2023

Monsieur,

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet ; qui a été confié à votre entreprise dans le cadre des contrats à commande, je me permets par la présente de vous adresser une mise en demeure concernant la non levée de réserves du chantier mentionnées sur le PV de constat établi lors de la réception du chantier.

Malgré le délai convenu et les multiples relances effectuées, les réserves identifiées n'ont pas été levées dans les délais impartis, ce qui constitue un manquement à vos obligations contractuelles.

Je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour le règlement des anomalies signalées sans délais, faute de quoi des mesures réglementaires seront prises à votre encontre.



Directeur Opérationnel des
Télécommunications Annaba
Signé: GAOUAOU Salim